

Note Méthodologique : coordinateur sps

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

- Prévenir les risques liés à la coactivité sur les chantiers.
- Assurer des conditions conformes à la réglementation en vigueur.
- Protéger travailleurs, intervenants et tiers.
- Optimiser la gestion des risques grâce à une approche méthodique.
- Aider maîtres d'ouvrage et entreprises à respecter leurs obligations légales.

Point clé : Le coordinateur SPS agit comme garant de la prévention dans un contexte multi-entreprises et veille à la cohérence globale des mesures de sécurité.

Objectifs de la mission

- Réduire et maîtriser les risques SST sur le chantier.
- Analyser les risques et planifier les mesures de prévention.
- Coordonner les parties prenantes pour une cohérence des actions.
- Assurer la conformité avec la législation SST.
- Fluidifier la communication pour éviter les situations dangereuses.
- Favoriser l'adoption de mesures techniques (accès, signalisation, EPI).

Périmètre / livrables attendus

- Diagnostic du contexte chantier et des risques spécifiques (visites, collecte d'informations).
 - Analyse documentaire et réglementaire (documents contractuels, plans de prévention, règles locales/nationales, PPSPS).
 - Recommandations et plan d'action hiérarchisé (interventions, interfaces, circulation, risques chimiques/physiques).
 - Suivi de mise en œuvre : visites régulières, réunions de coordination, reporting et ajustements.
 - Livrables clés : plan général de coordination (PGC), contrôle/validation des PPSPS ou plans de prévention, rapports de visites et de réunions, rapports de recommandations/plan d'action.
-

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 : Diagnostic initial

- Visite sur site, collecte d'informations auprès des entreprises, identification des risques spécifiques.

- Résultat : cartographie préliminaire des risques et base d’adaptation de la coordination.

Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Examen des documents contractuels, plans de prévention existants et règlements applicables.
- Contrôle de la qualité des PPSPS/plan de prévention et des consignes sécurité des entreprises.
- Résultat : écarts de conformité et besoins de mise à niveau identifiés.

Étape 3 : Recommandations et plan d’action

- Préconisations claires et opérationnelles adaptées à la taille du projet.
- Plan d’action hiérarchisé (interventions, interfaces, circulation, risques chimiques/physiques).
- Livrable : rapports destinés aux maîtres d’ouvrage et aux entreprises.

Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Visites régulières, reporting aux parties concernées, réunions de coordination.
- Résultat : ajustements continus des plans, amélioration continue et maîtrise durable des risques.

Planning / durée / jalons

Période	Durée indicative	Focus	Jalons / livrables
Préparation et démarrage	Plusieurs semaines (projets petits à moyens)	Diagnostic initial et analyse documentaire	Rapport initial et recommandations préliminaires
Exécution des travaux	Toute la période d’activité (plusieurs mois à > 1 an pour grands chantiers)	Mise en œuvre des mesures et coordination continue	Réunions de coordination, rapports de suivi
Activités récurrentes	Tout au long du projet	Visites périodiques, échanges à distance, ajustements des plans	Reporting aux parties concernées, mises à jour du plan d’action

Point clé : Une partie du travail peut être menée à distance, mais la présence régulière sur site reste indispensable.

Rôles & responsabilités (client / consultant)

Consultant (coordinateur SPS)

- Conduire le diagnostic initial et l’analyse documentaire/réglementaire.
- Élaborer des recommandations et un plan d’action hiérarchisé.
- Organiser la coordination (réunions), réaliser des visites régulières.
- Assurer le reporting et l’ajustement des mesures selon l’avancement.
- Contribuer à la conformité via une veille réglementaire.

Client (maître d’ouvrage / entreprises)

- Fournir les informations et documents nécessaires au diagnostic.
- Mettre en place les consignes et mesures de prévention au sein de chaque entreprise.

- Respecter les obligations légales et normatives en SST.
 - Participer aux réunions de coordination et permettre les visites sur site.
-

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Contexte du chantier et accès pour la visite initiale.
 - Informations collectées auprès des entreprises intervenantes.
 - Documents contractuels du projet.
 - Plans de prévention existants et PPSPS/plan de prévention.
 - Consignes sécurité en vigueur dans chaque entreprise.
 - Réglementations locales et nationales applicables.
-

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Réunions de coordination entre les parties prenantes.
 - Visites régulières de chantier et reporting aux parties concernées.
 - Ajustement des plans en fonction de l'évolution des travaux.
 - Priorisation des recommandations selon gravité, fréquence d'exposition et faisabilité.
 - Contrôle/élaboration des documents (PGC, PPSPS/plan de prévention) et rapports de visites/réunions.
 - Veille réglementaire pour maintenir la conformité.
 - Présence régulière sur site considérée indispensable.
-